### LE SOUVERAIN CAPTIF

(Tome 1 de « La Révolution à refaire »)

## d'André Tardieu

#### Flammarion, 1936

### Réédité par les éditions Perrin en 2019 avec une préface de Maxime Tandonnet

André Tardieu a été un homme politique français important de la 3ème République.

Après avoir présenté le tout récent livre d'Aquilino Morelle, « L'opium des élites ; on a défait la France sans faire l'Europe », dans lequel l'auteur considère que le Président Macron a tort d'espérer en une « souveraineté européenne » et quand le contexte politique français actuel fait du souverainisme un thème incontournable, il est intéressant de relire le livre qu'André Tardieu a fait paraître il y a 85 ans. Nous en proposons quelques extraits significatifs.

### Extrait 1, fin du 1er chapitre

« Avons-nous la liberté ? Avons-nous l'égalité ? Avons-nous la souveraineté ? Si oui, ne nous plaignons point de nos maux : car nous sommes entièrement responsables. Si non ; si les garanties séculaires, dont on nous berce, n'existent que sur les murs et sur les imprimés ; si ce ne sont que des mots, et non des réalités ; si le système, qui est censé nous régir, ne nous régit pas et n'est qu'un leurre, alors c'est que, depuis soixante-dix ans, on se moque du peuple français. Et c'est au peuple français qu'il appartient de décider s'il lui plaît qu'on se moque de lui ».

#### Extrait 2, au début du 4ème chapitre

« Il y avait, au XVIIIe siècle, un principe universellement admis : c'est qu'une loi n'est valable que si le peuple l'a ratifiée. Rousseau disait : "Toute loi que le peuple n'a pas ratifiée est nulle : ce n'est pas une loi." Il ajoutait que c'est une usurpation et un mensonge de dire qu'un prince, une assemblée, des magistrats sont les représentants du peuple. Plus précisément encore, il signifiait que le pouvoir ne peut être ni aliéné, ni délégué et il accentuait sa pensée sous cette forme : "Le peuple anglais pense être libre. Il se trompe fort. Il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement. Aussitôt qu'ils sont élus, il est esclave. Il n'est rien." Danton, Carnot, beaucoup d'autres furent du même avis. Ils estimaient que "les représentants ne peuvent faire que des projets et que, seul, le corps électoral peut, par son vote, transformer ces projets en lois". Applicable à l'ensemble de l'activité législative, cette doctrine de la ratification populaire dominait, avec plus de force encore, la matière constitutionnelle. Danton tenait qu'"il ne peut y avoir de constitution que celle qui a été adoptée par le peuple". Tel est le cas de la constitution des États-Unis ; le cas de la constitution suisse ; le cas d'un grand nombre d'autres. (...) Les Français, qui ne sont ni moins intelligents que les Américains, ni moins intelligents que les Suisses, ne possèdent aucun des droits que possèdent les Américains et les Suisses. Tout cela, droit de ratification constitutionnelle et législative, élection du chef de l'État, des juges et des fonctionnaires, droit de référendum, droit de veto, droit de révision, droit d'initiative, le peuple français se l'est vu ou refuser, ou retirer, soit par les lois constitutionnelles de 1875, soit par la loi de révision de 1884, soit par l'usage. Les hommes de gauche ont été les plus obstinés à ne pas accorder ces pouvoirs au peuple français et les plus empressés à déserter, pour cela, le programme soutenu par eux dans l'opposition. On dirait que, après tant de proclamations démocratiques, ils sont prêts à répéter le mot d'Alexandre Hamilton : "Votre peuple est une grosse bête." (...) L'amputation de la puissance populaire, en France, n'est pas le fruit du hasard. C'est une amputation voulue - voulue par ceux qui, tout en se prétendant à l'avant-garde de la démocratie, refusent obstinément aux Français, afin de sauvegarder leur pouvoir propre, les droits que personne ne conteste, ni aux Américains, ni aux Suisses. Nous retrouverons ce phénomène et ses causes lorsque nous étudierons l'usurpation parlementaire. Qu'il suffise, ici, de noter que si le peuple français avait possédé le référendum, nombre des abus, sous le poids desquels il plie, lui auraient été épargnés. Multiplication des fonctions publiques, des monopoles et des offices ; impôts inquisitoriaux ; lois de forme étatiste sur les retraites ouvrières, les assurances sociales, l'école unique, se seraient heurtées au bon sens des masses. J'ai dit souvent que, si j'avais eu en main le référendum, je sais bien quand je m'en serais servi. M. Jaurès, considérant le peuple français en un jour d'élection, s'écriait avec ivresse : "C'est une assemblée de rois !" Peut-être. Mais, alors, de rois fainéants. Peuple souverain, ainsi qu'on le lui affirme tous les dimanches, le peuple français, qui a versé son sang pour conquérir cette souveraineté, ne peut en user pour rien de ce qui constitue la substance de la souveraineté des autres démocraties. S'il est un souverain, c'est un souverain captif. C'est un souverain captif, à qui il est interdit de se demander si le régime le satisfait, comme aussi de se prononcer directement sur les problèmes essentiels de la vie nationale. Son pouvoir étriqué se borne et s'humilie à des choix équivoques de mandataires : députés, tous les quatre ans ; conseillers municipaux et généraux, tous les six ans ; sénateurs, tous les neuf ans. Voilà, quant à la puissance populaire, le fruit d'un siècle et demi de démocratie française. (...) ».

# Extrait 3, du 6ème et dernier chapitre

« (...) Quand on revit l'histoire des cent cinquante années que cette foi a dominées, qu'est-ce qu'on y trouve de liberté ? Qu'est-ce qu'on y trouve d'égalité ? Qu'est-ce qu'on y trouve de souveraineté ? M. Taine a signalé le contraste qui oppose les origines de la Révolution française à ses développements ultérieurs. Dans la vie publique de la France, ce contraste est plus criant encore entre les principes et leurs applications : contraste tel que, soit que l'on considère les premières assemblées révolutionnaires, soit que l'on considère le régime contemporain, on est sous l'impression d'une immense mystification et d'un mensonge sans précédents. La liberté n'a été respectée ni par ses prétendus créateurs, ni par leurs successeurs. La Révolution, dès ses débuts, l'a brisée pour les individus comme pour les collectivités. Jamais la sûreté de la personne humaine n'a été mise à plus rude épreuve. Notre actuel régime démocratique a mutilé ou aboli, sous les trois formes du culte, de l'enseignement et de l'association, la liberté religieuse et la liberté de conscience. Il a infligé aux laïques d'égales amputations de leurs garanties de groupement, d'instruction, de presse, de production, d'échange, de contrats. Il a refusé aux libertés violées tout recours constitutionnel et tout recours judiciaire. Il a exigé l'unité morale du même ton que Louis XIV. Il a déplacé le despotisme. À l'égalité, les principes révolutionnaires avaient annoncé l'absolu et n'ont pas accordé le relatif. L'arbitraire et la faveur ont supprimé l'égalité des personnes. Le droit électoral est resté censitaire. La violence a empêché ce droit, ainsi limité, de s'exercer. La Troisième République, en proclamant le suffrage universel égal pour tous, l'a refusé à 72 % de la nation. Elle n'a, d'autre part, réalisé ni l'égalité judiciaire, ni l'égalité militaire, ni l'égalité fiscale, ni l'égalité devant les emplois, ni l'égalité des conditions. Elle n'a su ni protéger, ni rendre accessible la propriété. Elle a ignoré l'égalité sociale, autant que l'égalité politique : beaucoup promis, très peu donné. L'exercice de la souveraineté nationale n'a pas été rendu plus facile que celui de la liberté et celui de l'égalité. Les trois quarts du pays n'ont pas le droit de voter. On permet au quart, qui l'a, de se dispenser, à raison de 30 %, d'user de ce droit. Les Chambres, nommées par un quart seulement de la nation, ne représentent même pas la majorité de ce quart et, à chaque élection, les candidats battus totalisent un million et demi de suffrages de plus que les candidats élus. (...) La souveraineté parlementaire se substitue à la souveraineté populaire. La nation ne sait, ni ne veut rien de la plupart des événements de son histoire. Mystification ? Mensonge ? Les deux peut-être. "Vous pouvez, assurait le prince de Bismarck, administrer à tout Français vingt-cinq coups de bâton, pourvu que vous lui fassiez un beau discours sur la liberté et la dignité humaine." Par une curieuse rencontre, Napoléon avait exprimé la même opinion en disant à Fouché : "Supprimez tous les journaux. Mais, en tête du décret, mettez six pages de considérations libérales sur les principes." Cette méthode a été, non pas seulement depuis 1875, mais depuis 1789, obstinément

appliquée. On n'affirme les principes que pour les violer. Tous les actes les démentent. Tous les actes les renient. S'il est vrai, comme l'affirmait Montesquieu, que la décadence des régimes commence par la corruption de leurs principes, celui-ci doit être bien malade. Corruption de bas en haut ; corruption quant aux droits privés des citoyens; corruption quant à leurs droits publics; proclamation continue du contraire de ce qui se fait, voilà le système. M. Thiers, qui n'aimait pas M. Gambetta, disait : "Je soupçonne, en lui, un oubli absolu, dans la pratique, de ce qu'il préconise en théorie." On peut dire la même chose des autres et répéter le mot de Louis Blanc, qui date de 1839 : "Le droit est le mirage qui tient le peuple abusé." La France vit dans le mensonge. Mensonge, quand on lui dit qu'elle vote universellement : car les trois quarts du peuple n'ont pas le droit de voter. Mensonge, quand on lui dit qu'une voix vaut une voix : car la valeur des voix varie d'une circonscription à l'autre. Mensonge, quand on lui affirme que la loi exprime la volonté générale : car la loi est votée par des Chambres qui, élues par un quart de la nation, ne représentent même pas la majorité de ce quart. Mensonge, quand on lui parle de liberté et d'égalité : car la France vit sous le régime de l'arbitraire, de la faveur et de la recommandation. Mensonge, quand on lui affirme la souveraineté de la représentation : car, à tout instant, le régime représentatif, en se substituant les décrets-lois, démissionne et disparaît. Voilà cent cinquante ans que l'on se moque du peuple. Telle étant la base, il est inévitable que, de cette base au sommet, nous retrouvions, à chaque étape, les effets de l'outrage fondamental infligé à la vérité. Ce qui est refusé aux uns, d'autres vont le prendre. À la place des volontés, qui ne peuvent pas s'exprimer, s'affirmeront des volontés d'usurpation. Contre le bien général, privé du droit de s'affirmer, se ligueront les convoitises particulières. À la France réelle se superposera une France artificielle. De déplacement en déplacement, la souveraineté, devenue l'attribut d'une minorité, passera dans les mains les moins dignes.

L'autocratie des Chambres et de leurs majorités ; la transformation du mandat en profession salariée et réglementée ; la mainmise des combinaisons électorales, avec toutes leurs servitudes, sur la vie du pays ; l'expropriation du pouvoir exécutif par l'impuissance du président de la République et la précarité du président du Conseil ; la défense efficace de tous les intérêts particuliers et la non-représentation de l'intérêt général ; le sabotage de l'autorité de l'État, des finances publiques, de l'harmonie sociale et de la puissance nationale ; l'asservissement des esprits aux considérations matérialistes et la destruction de l'idéal – tels sont les résultats que devra constater notre enquête. (...)

On ne peut pas mentir éternellement à un peuple et voilà cent cinquante ans que l'on ment au peuple de France. Proudhon le criait déjà en 1850 : "Avec vos grands mots, disait-il, de guerre aux rois et de fraternité des peuples, avec vos parades révolutionnaires et tout votre tintamarre de démagogues, vous n'avez été, jusqu'à présent, que des blagueurs." Serait-il possible de mieux dire en 1936 ? Toute la Révolution a été mensonge aux principes. Et, de même, tout ce qui l'a suivie. (...) La doctrine révolutionnaire n'est, dans notre régime, qu'un leurre. La Révolution est à refaire ».